



Cahier 05 - Les institutions soutiennent

Reconnaître sans tenir à la place

Les institutions ont une responsabilité majeure. Elles portent le droit, les moyens, les services, les financements, les cadres de protection, les arbitrages et la continuité publique.

Mais les institutions ne doivent pas tenir le cercle à la place des personnes. Un cercle de personnes de confiance est une réalité humaine, relationnelle et sensible. Il naît autour d'une personne, avec des présences qui comptent pour elle et qui peuvent tenir dans sa vie.

Le rôle des institutions est donc de reconnaître ce cercle, de le soutenir, de le protéger et de lui donner les moyens de durer.

Cela peut passer par l'information, la formation, l'appui, la médiation, la reconnaissance, la sécurisation juridique, l'articulation avec les professionnels, et des moyens adaptés lorsque la charge réellement assumée devient lourde.

Les institutions doivent aussi accepter une inversion de regard. La réponse ne part pas seulement de l'offre disponible. Elle part de la situation de la personne, de sa vie, de son cercle, puis cherche les

solutions utiles et ajustées.

Le Code de la Solidarité ne demande pas aux institutions de tout faire. Il leur demande de soutenir ce qui permet à la solidarité humaine de tenir.

Document associé : Code de la Solidarité - Livre fascicule, essai prototype 2024 : https://www.dedici.org/wp-content/uploads/2024/10/Livre-fascicule-Code-de-la-Solidarite-_3.pdf

Ce cahier appartient à la collection Code de la Solidarité des Cahiers de Dedići.